

Décret sons amplifiés :

AGI-SON salue l'annonce du ministre de la culture sur la réouverture des discussions et espère une sortie d'impasse avant la saison des festivals.

Dans son discours prononcé aux BIS de Nantes le 23 janvier dernier, le ministre de la Culture a annoncé la réouverture des discussions avec les ministères de la Santé et de l'Environnement pour faire évoluer le Décret «sons amplifiés» dans les quatre mois.

AGI-SON, qui a fait de ce sujet sa priorité depuis la parution du Décret n° 2017-1244 (relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés) en août 2017, se réjouit que les difficultés d'application et l'insécurité juridique dans lesquelles le spectacle vivant musical est plongé soient enfin entendues et reconnues.

En effet, l'association a formulé une demande de révision du Décret à l'issue de longs mois de travail pour identifier clairement les points de blocage :

L'association a tout d'abord réalisé un tour de France de 2017 à 2018 pour récolter les retours de l'ensemble des professionnels impactés par la nouvelle réglementation (spectacle vivant, collectivités territoriales, agents de contrôle...). Très rapidement un consensus s'est fait autour de l'inapplicabilité du décret et des groupes de travail ont permis de faire émerger des propositions concrètes. Elles ont été formalisées dans le Bilan du tour de France AGI-SON disponible sur www.agi-son.org. Les craintes du secteur se sont également exprimées par le biais d'une pétition : « Ok pour un décret son qui ne mette pas la scène KO » qui a rassemblé plus de 6000 signataires.

En 2020, AGI-SON restera vigilant et mobilisé pour que cette nouvelle réglementation prenne en compte les spécificités du spectacle vivant musical. Cela ne pourra se faire qu'avec une révision du Décret. L'engagement d'AGI-SON aux côtés des ministères sera total pour faire avancer le dossier. Parallèlement et dans le cadre de sa mission d'accompagnement des professionnels, AGI-SON lancera à l'automne une consultation nationale auprès du secteur sur les problèmes rencontrés et solutions envisagées.

Espérons une sortie d'impasse avant la saison des festivals ! Il en va du maintien de la diversité culturelle de nos territoires.

A propos d'AGI-SON :

AGI-SON défend la création et la qualité sonore dans l'écoute et la pratique des musiques amplifiées. Créée en 2000, l'association oeuvre pour une gestion sonore maîtrisée, conciliant préservation de la santé publique, respect de l'environnement et maintien des conditions d'exercice de la pratique musicale.

AGI-SON fédère plus de 50 organisations nationales et régionales du secteur du spectacle vivant musical : syndicats, organismes de formation, fédérations, festivals... L'association contribue à la réflexion et à la mise en oeuvre de moyens de prévention, d'éducation et de formation dans la gestion des musiques amplifiées. Elle accompagne les professionnels dans la mise en application des réglementations en matière de diffusion musicale. Son champ d'action est national grâce à l'implication de ses 27 relais régionaux.